



Numéro PPQ/9412

jeudi 19 mars 2015

## Les grands titres:

- RDC : l'envoyé de l'ONU appelle les autorités à rétablir la coopération avec l'Organisation
- L'EIIL pourrait avoir commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide, selon un rapport de l'ONU
- Le Conseil de sécurité condamne fermement l'attaque terroriste contre le Musée du Bardo, en Tunisie
- Liban : le Conseil de sécurité préoccupé par les récents incidents au niveau de la Ligne bleue
- Haïti : l'ONU salue la publication de l'arrêté présidentiel convoquant le peuple à élire ses représentants
- Nigéria : des responsables de l'ONU mettent en garde contre une crise humanitaire régionale

## **RDC : l'envoyé de l'ONU appelle les autorités à rétablir la coopération avec l'Organisation**



**19 mars** - A l'occasion d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en République démocratique du Congo (RDC), le Représentant spécial du Secrétaire général dans ce pays, Martin Kobler, a regretté la suspension de la participation des Casques bleus aux opérations conjointes avec l'armée congolaise contre les rebelles des FDLR et appelé les autorités congolaises à rétablir la coopération avec l'ONU.

« Nous avons travaillé pendant des mois avec des généraux dans un esprit excellent et constructif de partenariat. Toutefois, ils ont été remplacés par des officiers qui ont commandé par le passé des unités ayant un passé crédible de violations des droits de l'homme », a déclaré M. Kobler devant les membres du Conseil de sécurité.

« Nous avons donc été obligés de suspendre notre participation et notre soutien aux opérations sous leur commandement » contre les rebelles des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) dans l'est de la RDC, a-t-il ajouté.

Le Représentant spécial s'est dit persuadé que « le gouvernement prendra la mesure appropriée pour remédier à cette situation malencontreuse ». « Notre soutien reprendra alors rapidement », a-t-il ajouté.

« Pour mieux coopérer, il faut créer une atmosphère de confiance », a-t-il encore dit. « Je propose donc au gouvernement de réenclencher la coopération sur la base d'une confiance mutuelle ».

Le Représentant spécial a noté que la présence des groupes armés était limitée aux provinces de l'est du pays. Toutefois, « la situation sécuritaire en général n'est pas encore stable, encore moins irréversible », a-t-il ajouté. « Beaucoup de gens vivent encore dans la peur d'être violés, la peur d'être attaqués, la peur d'être dépouillés de leurs maigres biens ».

Selon lui, il faut faire plus pour réduire la menace des groupes armés et la violence contre les civils « à un niveau qui puisse être géré de manière efficace par les institutions congolaises ». Aussi, même si la Mission de l'ONU en RDC (MONUSCO) ne va pas rester éternellement en RDC, son retrait « devra être graduel et progressif et lié à des objectifs établis ».



conjointement par le gouvernement et la MONUSCO », a-t-il ajouté.

Selon lui, « le départ de la MONUSCO doit être lié aux résultats obtenus et à l'amélioration concrète de la situation sur le terrain ».

S'agissant des élections à venir, M. Kobler a salué la publication d'un calendrier électoral le 12 février 2015 prévoyant des élections législatives et présidentielle en novembre 2016.

« La MONUSCO est prête à apporter son aide pour ses élections, si celle-ci est requise, une aide logistique, technique et ses bons offices », a-t-il déclaré. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par l'arrestation de plus de 40 acteurs de la société civile il y a quelques jours. « L'espace politique pour la société civile est un prérequis à des élections crédibles », a-t-il estimé.

## **L'EIIL pourrait avoir commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide, selon un rapport de l'ONU**



**19 mars** - L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pourrait avoir commis les trois crimes internationaux les plus graves, c'est-à-dire des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et un génocide, selon un rapport publié jeudi par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Le rapport, qui a été compilé par une équipe d'enquête envoyée dans la région par le HCDH à la fin de l'année dernière, s'appuie sur des entretiens approfondis auprès de plus de 100 personnes qui ont été les témoins d'attaques en Iraq ou qui ont survécu à ces attaques entre juin 2014 et février 2015. Il documente un éventail de violations commises par l'EIIL contre de nombreux groupes ethniques et religieux en Iraq, dont certaines pourraient, selon le rapport, constituer un génocide.

Le rapport met aussi en exergue des violations, y compris des meurtres, tortures et enlèvements, qui auraient été commises par les forces de sécurité iraqiennes et des milices qui leur sont associées.

Le rapport documente des abus généralisés commis par l'EIIL, dont des meurtres, tortures, viols, esclavage sexuel, conversions forcées et enrôlement des enfants. Tous ces abus, indique-t-il, pourraient constituer des violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire. Certains pourraient constituer des crimes contre l'humanité et/ou des crimes de guerre.

Toutefois, le schéma manifeste des attaques contre les Yézidis « a indiqué l'intention de l'EIIL de détruire les Yézidis en tant que groupe », a déclaré le rapport. Ceci « suggère fortement » que l'EIIL pourrait avoir perpétré un génocide.

Le rapport, demandé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à l'initiative du gouvernement iraquien, mentionne le meurtre brutal et ciblé de centaines d'hommes et garçons yézidis dans les plaines de Ninive en août dernier. Dans de nombreux villages yézidis, la population a été regroupée. Les hommes et garçons de plus de 14 ans ont été séparés des femmes et des filles. Les hommes ont été emmenés plus loin et abattus par l'EIIL, tandis que les femmes étaient enlevées comme « butin de guerre ».

« Dans certains cas », a établi le rapport, « des villages ont été entièrement vidés de leurs populations yézidies ».

Certaines des femmes et des filles yézidies qui se sont ensuite échappées ont décrit avoir été ouvertement vendues ou remises en « cadeau » à des membres de l'EIIL. Des témoins ont entendu des filles, d'à peine six et neuf ans, appeler à l'aide alors qu'elles se faisaient violer dans une maison utilisée par des combattants de l'EIIL. Un témoin a décrit deux membres de l'EIIL assis en train de rire, alors que deux jeunes filles étaient violées dans la pièce voisine. Une femme enceinte, violée à plusieurs reprises par un « docteur » de l'EIIL pendant deux mois et demi, a déclaré qu'il s'essayait de manière intentionnelle sur son ventre. Il lui a dit que « ce bébé devrait mourir car c'est un infidèle. Je peux faire un enfant musulman. »

Des garçons âgés de huit à 15 ans ont déclaré à la mission avoir été séparés de leurs mères et envoyés en Iraq et en Syrie. Ils ont été contraints de se convertir à l'Islam et soumis à un entraînement religieux et militaire, apprenant notamment à tirer avec des armes et des roquettes. Ils ont été forcés de regarder des vidéos de décapitation. Un enfant s'est entendu dire: « C'est votre initiation au jihad... tu es un garçon de l'Etat islamique désormais. »

Un traitement brutal a été infligé par l'EIIL à d'autres groupes ethniques, dont les chiites, chrétiens, kaka'e, kurdes, mandéens, sabéens et turkmènes.

En l'espace de quelques jours en juin, des milliers de chrétiens effrayés ont fui leur foyer, après que l'EIIL leur ait ordonné de se convertir à l'Islam, de payer une taxe ou de partir.

En juin également, environ 600 hommes détenus dans la prison de Badouch, principalement des chiites, ont été emmenés dans des camions jusqu'à un ravin, où ils ont été abattus par des combattants de l'EIIL. Des survivants ont dit à l'équipe des Nations Unies avoir été sauvés par les corps d'autres personnes tombées sur eux.

Les personnes perçues comme ayant des liens avec le gouvernement ont aussi été prises pour cible. Entre 1 500 et 1700 cadets de la base militaire de Speicher, dont la plupart se seraient rendus, ont été massacrés par des combattants de l'EIIL le 12 juin. Les conclusions des enquêtes menées par le gouvernement iraquien sur les incidents de Badouch et Speicher n'ont pas encore été rendues publiques.

Des combattants de l'EIIL auraient utilisé des listes de cibles pour mener des fouilles dans des maisons et aux points de contrôle. Un ancien policier a déclaré que lorsqu'il a dû montrer sa carte de police à des combattants de l'EIIL, l'un d'eux a égorgé son père, son fils de cinq ans et sa fille de cinq mois. Lorsqu'il les a suppliés de le tuer à la place, ils lui ont répondu : « Nous voulons que tu souffres. »

L'équipe d'enquête a reçu des informations de multiples sources rapportant que des forces de sécurité iraquiennes et des milices associées avaient commis de graves violations des droits de l'homme lors de leurs opérations de contre-offensive contre l'EIIL.

Selon le rapport, au cours de l'été 2014 et alors que la campagne militaire contre l'EIIL progressait, des milices semblaient opérer en toute impunité, laissant un cortège de morts et de destruction derrière elles.

A la mi-juin, les forces iraquiennes en fuite auraient mis le feu à une base aérienne à Sinsil, dans la province de Diyala, où 43 sunnites étaient détenus. Lors d'un autre incident, au moins 43 prisonniers auraient été abattus dans la station de police d'Al-Wahda, à Diyala. Selon le rapport, des villageois ont dit avoir été regroupés et emmenés à la base aérienne d'Al-Bakr, à Salah-ad-Din, où la torture serait routinière. Il existe également de nombreuses autres informations faisant état de sunnites contraints de quitter leurs maisons sous la menace d'une arme.

Comme l'a indiqué un témoin : « Lorsque l'armée iraquienne et les “volontaires” ont libéré la zone de l'EIIL, nous espérons que les choses iraient en s'améliorant. Au lieu de cela... ils ont pillé, brûlé et fait exploser des maisons, en affirmant que tous les villageois faisaient partie de l'EIIL. C'est faux ; nous ne sommes que de pauvres gens. »

Le rapport conclut que les membres des forces de sécurité iraquiennes et des milices qui leur sont associées ont perpétré des meurtres extrajudiciaires, des tortures, des enlèvements et déplacé par la force un grand nombre de personnes, souvent en toute impunité. Ce faisant, ils « pourraient avoir commis des crimes de guerre », indique le rapport.

Cependant, le rapport met aussi en avant le fait que depuis la chute de Mossoul en juin dernier, la distinction entre les forces gouvernementales iraquiennes régulières et irrégulières est devenue de plus en plus floue. Il suggère que, bien que des informations supplémentaires sur le lien entre les milices et le gouvernement soient nécessaires, des incidents indiquent, à tout le moins, l'incapacité du gouvernement à protéger les personnes sous sa juridiction.

Le rapport ajoute qu'il est de la responsabilité du gouvernement de s'assurer que toutes les forces, groupes et unités armés organisés soient placés sous un commandement responsable de la conduite de ses subordonnés.

Il appelle le Gouvernement iraquien à enquêter sur tous les crimes mis en lumière dans le rapport et à traduire les responsables en justice.

Il exhorte aussi le gouvernement à devenir partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à garantir que les crimes internationaux définis dans ce statut soient criminalisés dans la législation nationale.

Le rapport demande aussi au Conseil des droits de l'homme d'exhorter le Conseil de sécurité de l'ONU à traiter dans les termes les plus forts les informations qui indiquent un génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, et d'envisager de porter la situation en Iraq devant la Cour pénale internationale.

## Le Conseil de sécurité condamne fermement l'attaque terroriste contre le Musée du Bardo, en Tunisie



**19 mars** - Les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies ont condamné avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste contre le Musée National du Bardo perpétrée le 18 mars 2015 à Tunis, en Tunisie, qui a fait au moins 20 morts.

Dans une déclaration à la presse publiée mercredi soir, les membres du Conseil de Sécurité ont exprimé leurs plus sincères condoléances aux familles des victimes de cet acte odieux, ainsi qu'au gouvernement tunisien et aux autres gouvernements dont des citoyens ont perdu la vie dans cette attaque.

Le Conseil a souligné que « les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces actes de terrorisme inqualifiables et ceux qui les ont financés doivent être traduits en justice, et exhorté tous les États à coopérer activement avec les autorités tunisiennes à cette fin, conformément aux obligations que leur imposent le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil ».

Les membres du Conseil de Sécurité ont souligné « qu'aucune attaque terroriste ne saurait entraver les progrès de la Tunisie vers la démocratie ainsi que tous ses efforts pour le redressement économique et le développement ».

Mercredi, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et la Directrice-générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, ont également condamné dans les termes les plus forts cette attaque contre le Musée du Bardo.

Alors qu'il se trouvait en visite officielle en Egypte, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Sam Kutesa, a aussi condamné l'attaque en Tunisie, ainsi que celles qui ont visé des églises chrétiennes à Lahore, au Pakistan, le 15 mars.

## Liban : le Conseil de sécurité préoccupé par les récents incidents au niveau de la Ligne bleue



**19 mars** - Le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est déclaré jeudi profondément préoccupé par les incidents qui se sont produits récemment au niveau de la Ligne bleue, qui sépare le Liban d'Israël, et dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Dans une déclaration de sa Présidence, le Conseil de sécurité insiste sur le fait que ce type de violence et la présence d'armes non autorisées dans la zone d'opérations de la FINUL violent les dispositions de la résolution 1701 et constituent une rupture de la cessation des hostilités.

Il souligne que « ces événements risquent de déclencher un nouveau conflit, ce qu'aucune des parties de la région ne peut se

permettre ». Il exhorte toutes les parties à « n'épargner aucun effort pour prolonger la cessation des hostilités, à faire preuve du plus grand calme et de la plus grande retenue et à s'abstenir de tout acte ou discours susceptible de compromettre la cessation des hostilités ou de déstabiliser la région ».

Le Conseil exprime également sa profonde préoccupation « devant toutes les violations de la souveraineté du Liban et engage toutes les parties à respecter pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de ce pays ».

Dans sa déclaration, le Conseil exprime aussi sa vive préoccupation face à l'impasse dans laquelle se trouve depuis dix mois l'élection du Président libanais.

Il appelle toutes les parties prenantes à faire preuve de la souplesse nécessaire et à agir d'urgence pour appliquer les mécanismes prévus par la Constitution libanaise en ce qui concerne l'élection. Il demande aux membres du Parlement « de se réunir afin d'élire un président sans plus tarder ».

Le Conseil se dit profondément inquiet face à l'incidence négative croissante de la crise syrienne sur la stabilité du Liban et à la menace imminente qu'elle représente pour sa sécurité. Il marque sa préoccupation face à la poursuite des tirs d'armes et d'artilleries effectués depuis la Syrie vers le Liban, qui ont fait des morts et des blessés parmi la population libanaise, ainsi que des incursions et des enlèvements et à la persistance du trafic d'armes à travers la frontière syro-libanaise.

Le Conseil note également avec une vive inquiétude toutes les autres violations transfrontières, y compris la présence de groupes terroristes et extrémistes violents à l'intérieur du territoire libanais, la participation accrue de certaines parties libanaises aux combats en Syrie et les risques qui en résultent pour la stabilité du Liban et pour le peuple libanais. Il invite instamment toutes les parties libanaises « à réaffirmer leur adhésion à la politique libanaise de dissociation et à se garder de toute immixtion dans la crise syrienne ».

Le Conseil de sécurité condamne dans les termes les plus énergiques les actes de terrorisme, y compris les prises d'otages par des groupes terroristes et extrémistes violents, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), également connu sous le nom de Daech, et le Front el-Nosra, sur le territoire libanais.

Il fait part de la préoccupation que lui inspirent le risque grandissant de radicalisation dans toute la région et la menace qu'il fait peser sur le Liban. Il se déclare également préoccupé par l'enlèvement de soldats libanais par l'EIIL et le Front el-Nosra et demande leur libération immédiate.

Le Conseil se dit gravement préoccupé par les conséquences de l'accueil de près de 1,2 million de réfugiés syriens et par les incidences sur les communautés d'accueil, la stabilité et la sécurité du Liban et l'ensemble de la région. Il souligne qu'il est crucial d'aider ce pays dans les efforts qu'il déploie pour gérer les conséquences de cet afflux de réfugiés.

## **Haïti : l'ONU salue la publication de l'arrêté présidentiel convoquant le peuple à élire ses représentants**



**19 mars** - La Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, Sandra Honoré, a noté jeudi avec satisfaction la publication, dans le journal officiel *Le Moniteur* en date du 16 mars 2015, de l'arrêté présidentiel convoquant le peuple haïtien à élire ses représentants conformément au calendrier électoral élaboré par le Conseil électoral provisoire.

Mme Honoré s'est exprimée dans un communiqué conjoint avec les autres membres de la communauté internationale en Haïti représentés au sein du 'Core Group' (les ambassadeurs du Brésil, du Canada, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la France, et de l'Union Européenne et le Représentant spécial de l'Organisation des Etats américains).

« La convocation du peuple aux assemblées électorales marque le lancement effectif des opérations pour la tenue des

élections présidentielles, législatives, municipales et locales en 2015 telles que prévues dans le calendrier électoral », souligne le communiqué conjoint.

Les membres du 'Core Group' ont salué « la création du cadre essentiel pour la tenue des élections longtemps retardées et le renouvellement des institutions démocratiques » et ont encouragé « toutes les parties prenantes à continuer d'œuvrer ensemble au renforcement de la confiance mutuelle ».

Ils ont réitéré leur soutien au gouvernement et au peuple haïtien « pour la tenue d'élections équitables, transparentes et inclusives ».

Mme Honoré s'était exprimée mercredi devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, se félicitant des progrès réalisés pour organiser des élections d'ici la fin de l'année 2015.

Les autorités haïtiennes ont renoncé à organiser les scrutins législatifs et municipaux en octobre 2014, comme cela était envisagé. Cela a eu pour conséquence la fin du mandat du Parlement le 12 janvier 2015.

Le premier tour des élections législatives est prévu le 9 août 2015 et un second tour doit avoir lieu le 25 octobre 2015, en même temps que le 1er tour de l'élection présidentielle et les élections locales. Si nécessaire, un second tour de l'élection présidentielle aura lieu le 27 décembre 2015.

Si tout se déroule selon ce calendrier, le nouveau Parlement haïtien pourra être inauguré le 11 janvier 2016 et le transfert de pouvoir à un Président nouvellement élu pourra avoir lieu le 7 février 2016.

## Nigéria : des responsables de l'ONU mettent en garde contre une crise humanitaire régionale



**19 mars** - Sur fond de combats entre les forces gouvernementales et les rebelles du groupe Boko Haram, les effets de la crise dans le nord-est du Nigéria se ressentent de plus en plus à travers la région, ont prévenu jeudi deux hauts responsables humanitaires des Nations Unies.

Le Directeur des opérations du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), John Ging, et la Directrice des programmes d'urgence du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Afshan Khan, ont exprimé leur inquiétude lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New York, à la suite d'une récente visite dans la ville de Yola, près de la frontière entre le Nigéria et le Cameroun.

« Les gens du nord-est du Nigéria souffrent énormément », a déclaré M. Ging, soulignant que plus d'un million de personnes ont été déplacées par les combats et qu'environ 6.300 civils ont été tués. Environ 90% des personnes déplacées se sont retrouvées dans des communautés d'accueil, ce qui pèse sur les services de base. A Yola, la population de la ville a doublé, passant de 300.000 à 600.000 en raison de l'afflux de personnes déplacées.

La crise a aussi un impact sur la sécurité alimentaire dans la région et à travers le Sahel, a ajouté M. Ging. « Alors que la saison des pluies est dans deux mois et que les ressources des communautés d'accueil diminuent rapidement, nous devons mobiliser l'assistance pour aider les gens dans le besoin ».

Il a noté que la région du Sahel restait « dépendante » de la production alimentaire du Nigéria. Actuellement, avec la production agricole perturbée par les violences, les conséquences à long terme de la crise risquent de s'aggraver.

Il a précisé qu'OCHA allait octroyer 28 millions de dollars à travers le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) pour « permettre une augmentation rapide de l'action humanitaire internationale » au Niger, au Cameroun, au Tchad et au Nigéria.

De son côté, Mme Khan a exprimé son inquiétude sur le caractère particulièrement meurtrier du conflit dans le nord-est du Nigéria sur les enfants, avec des filles violées et contraintes au mariage précoce et des milliers de garçons recrutés de force pour combattre.

Elle a prévenu que les femmes et les enfants subissaient l'essentiel de cette crise, alors qu'ils sont victimes de violences sexuelles et sont forcés de fuir les zones de conflit.